

Avocats-conseils Gilles Hébert, c.r. Jean Hétu, Ad. E

Ligne directe: (514) 392-5725 scadrin@dufresnehebert.ca

Par SDÉ et par courrier

Laval, ce 10 novembre 2015

### Me Véronique Dubois RÉGIE DE L'ÉNERGIE

Tour de la bourse 800, Place Victoria 2e étage Bureau 2.55 Montréal (Québec) H4Z 1A2

Objet : Planification de l'audience de l'Association Hôtellerie Québec et de

l'Association des restaurateurs du Ouébec

R-3934-2015

N/dossier : 4503-23

Chère consoeur,

La présente fait suite à la correspondance de la Régie du 5 novembre dernier quant à la planification de l'audience dans le présent dossier.

Avant d'aborder les différentes questions soulevées par la Régie, le soussigné apprécierais grandement qu'il puisse être tenu compte de son indisponibilité pour la date du 2 décembre 2015, étant alors retenu devant la Cour d'appel du Québec.

En ce qui a trait aux questions de la Régie quant à la planification d'audience, voici les différents éléments de réponse.

#### Liste des témoins et durée de la preuve :

Monsieur Marcel Paul Raymond, analyste - 45 minutes.

# Dufresne Hébert Comeau

### Temps prévu pour les contre-interrogatoires :

Panel 1:30 minutes;

Panel 2: 90 minutes.

L'AHQ-ARQ désire tout de même se réserver la possibilité d'interroger brièvement les autres intervenants en fonction de la preuve présentée à l'audience, le cas échéant.

## Temps prévu pour les plaidoiries :

45 minutes.

Finalement, vous trouverez sous pli l'Affirmation solennelle de monsieur Marcel-Paul Raymond au soutien de la preuve de l'AHQ-ARQ.

Espérant le tout conforme, nous vous prions d'agréer, chère consoeur, l'expression de nos salutations les plus distinguées.

(s) Steve Cadrin Steve Cadrin, avocat SC/sb p.j.

#528035